
Optique ophtalmique — Verres de lunettes — Vocabulaire

Ophthalmic optics — Spectacle lenses — Vocabulary

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 13666:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/90e393ea-f37b-4ff7-914e-c5643aa040a8/iso-13666-2019>



iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 13666:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/90e393ea-f37b-4ff7-914e-c5643aa040a8/iso-13666-2019>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	vii
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
3.1 Optique de base	1
3.2 Verres et de leur délivrance	4
3.3 Matériaux des verres	14
3.4 Surfaces des verres	15
3.5 Classification selon la fonction	17
3.6 Classification selon la géométrie	18
3.7 Classification selon le type de verre	19
3.8 Classification selon le stade de fabrication	20
3.9 Mesurage des propriétés dioptriques des verres	23
3.10 Propriétés focales	25
3.11 Propriétés prismatiques	29
3.12 Verres à puissance sphérique	31
3.13 Verres astigmatiques	32
3.14 Verres lenticulaires	33
3.15 Termes descriptifs généraux pour les verres multifocaux et à variation de puissance	34
3.16 Centrage optique et propriétés focales des verres multifocaux et des verres à variation de puissance	38
3.17 Transmission, réflexion et polarisation	40
3.18 Revêtements	48
Annexe A (informative) Fonctions de pondération et répartitions spectrales	50
Bibliographie	60
Index alphabétique	61

ISO 13666:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/90e393ea-f37b-4ff7-914e-c5643aa040a8/iso-13666-2019>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 172, *Optique et photonique*, sous-comité SC 7, *Optique et instruments ophtalmiques*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 13666:2012), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

- Le présent document étant dédié à la terminologie des verres de lunettes, l'utilisation du mot «verre» seul a été préférée à celle de «verre de lunettes» dans l'ensemble du document.
- La présente révision a débouché sur l'abandon de certains termes qui n'étaient plus utilisés dans les normes relatives aux verres ou dans les communications entre les entités participant à la fabrication des verres et à leur délivrance. Les termes qui figuraient dans l'Article 17 ont été soit déplacés, soit incorporés dans des termes antérieurs.
- Plus de 50 % des termes et des définitions ont été revus. Dans certains cas, cela se borne à la modification de l'ordre des synonymes du terme, dans d'autres cas, il peut aussi s'agir de changements importants dans la formulation des définitions ou des notes à l'article, sans que le sens soit modifié.
- Le sens de «distance verre-œil» a été modifié de sorte que ce terme désigne désormais la distance horizontale qui sépare la surface arrière du verre et le sommet de la cornée, mesurée avec les yeux en position primaire. Le plan de la forme du verre est maintenant défini comme étant le plan contenant la ligne médiane verticale parallèle à la ligne médiane horizontale du verre individuel qui s'appuie sur le sommet de la rainure au lieu de s'appuyer sur le plan tangent au verre de démonstration. Les points de référence de conception sont situés aux endroits où les spécifications du fabricant s'appliquent, tandis que les points de référence désignent les endroits où les verres doivent être vérifiés. Pour les verres unifocaux et la plupart des verres multifocaux, ces points sont identiques. La précédente

distinction qui était faite pour un verre multifocal, pour lequel le point de référence de conception pour la vision de loin était généralement le centre du palet semi-fini (désigné dorénavant par le simple terme de «palet»), alors que le point de référence pour la vision de loin était généralement la position prévue du centre optique de la zone de vision de loin après surfaçage, a été supprimée: ce sont maintenant les points de référence de conception ou tout simplement les points de référence du palet et du verre fini.

- Le terme *puissance dioptrique corrigée «au porté»* a été remplacé par le terme *puissance de vérification*, qui explique mieux son but et est explicité dans une nouvelle définition. La notion de grossissement dû à la forme a été remplacée par le terme plus général de grossissement pour des verres optiques.
- Les termes supplémentaires suivants ont été ajoutés:
 - angle pantoscopique «au porté»;
 - position du point de centrage;
 - état foncé;
 - palet à puissance dégressive;
 - puissance en vision de loin;
 - état clair;
 - verre multifocal fusionné;
 - facteur de transmission dans l'infrarouge;
 - forme du verre;
 - sphère moyenne;
 - vision de près;
 - point de référence pour la vision de près;
 - effet prismatique commandé pour la vision de loin;
 - effet prismatique commandé pour la vision de près;
 - puissance commandée;
 - effet prismatique commandé;
 - verre unifocal à positionnement spécifique;
 - palet à variation de puissance;
 - verre à variation de puissance;
 - surface à variation de puissance;
 - presbytie;
 - puissance prescrite;
 - point de référence primaire;
 - point de référence;
 - point de référence secondaire;
 - bas du segment;

- sommet du segment;
- facteur de transmission de la lumière bleue solaire;
- grossissement pour des verres ophtalmiques;
- puissance équivalente sphérique;
- feux de signalisation routière;
- facteur de transmission des ultraviolets;
- puissance de variation;
- puissance de vérification.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 13666:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/90e393ea-f37b-4ff7-914e-c5643aa040a8/iso-13666-2019>

Introduction

Cette nouvelle édition de l'ISO 13666 a été élaborée conformément aux nouvelles dispositions des Directives ISO/IEC, Partie 2. Cela a conduit à la renumérotation de tous les termes. Tous les termes se trouvent maintenant dans [l'Article 3](#), «Termes et définitions»; les précédentes sous-parties ont été transformées en paragraphes à part entière afin de simplifier la numérotation. Le terme «Notes» a été remplacé par «Notes à l'article», ces dernières peuvent avoir un caractère normatif par opposition aux notes des normes de spécification, qui ont une valeur informative.

Les considérations de portée générale applicables au présent document de vocabulaire sont les suivantes:

- le présent document portant sur les verres de lunettes, les mots «verre» ou «verres» seuls sont généralement utilisés partout (exception faite des définitions reprises d'autres normes) en lieu et place de «verre de lunettes» ou «verres de lunettes». Le terme «verre de lunettes» est défini en [3.5.2](#). Lorsque le terme «verre» désigne un verre en général, y compris, mais sans s'y limiter, des verres de lunettes, il n'est pas mis en italique dans le texte. Lorsque «verre» désigne un verre de lunettes, le mot «verre» est mis en italique;
- l'unité de puissance focale d'un verre ou d'une surface, exprimée en mètres à la puissance -1 (m^{-1}), est la dioptrie. Pour une définition complète, voir [3.10.1](#);
- l'unité de la puissance prismatique est la dioptrie prismatique (Δ), exprimée en centimètres par mètre (cm/m). Pour une définition complète, voir [3.11.11](#);
- afin de simplifier les définitions ainsi que la compréhension de l'optique des verres ophtalmiques, les définitions ne tiennent pas compte des aberrations des lentilles et des prismes, sauf mention particulière;
- les définitions sont classées par thème;
- déconseillé: certains termes désuets sont cités pour mémoire, mais sont indiqués comme «DÉCONSEILLÉ» et il convient de ne pas les utiliser;
- dans le présent document, le mot «normale» (à une surface) désigne une ligne droite faisant un angle de 90° par rapport au plan tangent à la surface au point d'intérêt, c'est-à-dire une ligne droite perpendiculaire à cette surface en ce point.